

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 31/08/2020

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2020

Délibération n°3

L'an deux mille vingt et le trente et un août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme SCACHE Marina, Mr LE FLOCH Christophe, Mr NORE Michel, Mr BOUCHET Vincent, Mme VAYSSIE-ROQUES Christine, Mr CABRERA Carlos, Mme LHOSPITAL Cécile, Mr LAMBERT Thomas, Mr LAURENT Georges, Mme GANOT Régine, Mr BRUN Hervé, Mme PROUHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr SLIMANE Mehdi a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre.

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

Tarifs ALSH périscolaire matin et soir – année scolaire 2020/2021 :

- Vu l'évolution des tarifs périscolaires depuis la rentrée scolaire 2017.
- Dans l'attente du calcul du coût réel de ce temps périscolaire à la charge du budget communal de Thuret quelle que soit la commune de domicile des familles utilisatrices de ce service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE et MAINTIENT** pour l'année scolaire 2020-2021 les tarifs de l'ALSH périscolaire matin et soir comme suit :

Périscolaire du matin – 7h30/8h20		Périscolaire du soir – 16h30/18h30	
Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €	Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €
1.40 € l'heure	1.60 € l'heure	1.40 € l'heure	1.60 € l'heure

Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Pierre LYAN

